



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 13 janvier 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	10	18

Date de la convocation : 07 janvier 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 janvier 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 07 janvier 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Madame GUERZA Sylvie a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2022/01 – AUTORISATION DE PRÊT D'ARCHIVES D'ÉTAT CIVIL AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-MARITIME

Les Archives Départementales de la Seine-Maritime conservent et diffusent auprès du grand public, notamment sur leur site internet, les registres d'état civil versés par les greffes des tribunaux judiciaires. Mais, en raison des dommages subis pendant la Seconde Guerre Mondiale, la collection du greffe est lacunaire pour la période postérieure à 1900 en ce qui concerne les communes de l'arrondissement de Rouen.

Afin de combler cette lacune et de répondre à une forte demande du public (généalogistes en particulier), les Archives ont pour projet de numériser les registres de la collection communale actuellement conservés en mairie. Leur demande concerne l'état civil de 1900 à 1945 ainsi que les tables décennales de 1902 à 1952.

Les documents seraient pris en charge à titre gratuit par les Archives Départementales puis restituées à la commune après numérisation dans un délai maximum de 4 mois. Pendant ce délai, les recherches urgentes seraient assurées par les Archives. Cette collecte ferait l'objet d'un contrat de prêt temporaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à signer un contrat pour le prêt temporaire d'archives aux Archives Départementales de la Seine-Maritime.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 14 janvier 2022